

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

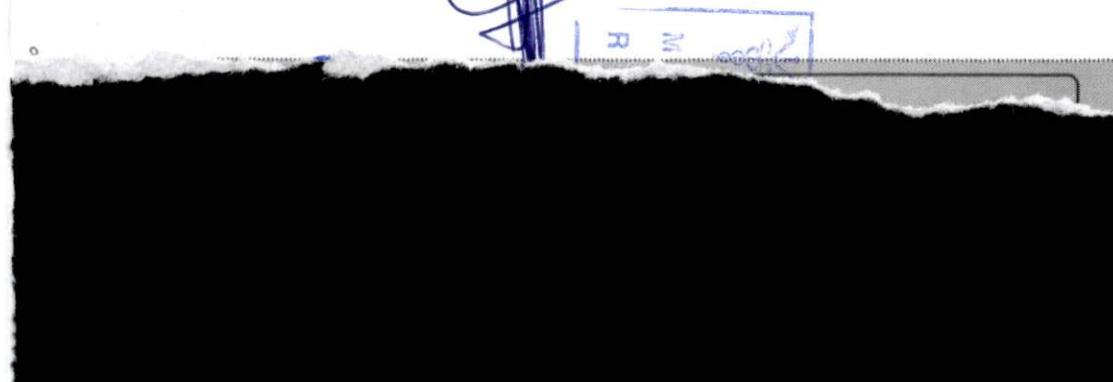
N° W19-582309

Mo 30

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricole : 00683		Société : RAM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	AOUAD M. HAMED
Nom & Prénom : AOUAD M. HAMED			
Date de naissance : 11.12.1943			
Adresse : 256 Bd DE BORDEAUX ETG 5			
App n° 10 CASABLANCA			
Tél. : 06 63 18 80 44		Total des frais engagés : 1159,70 Dhs	

Cadre réservé au Médecin		Dr. Rachid EL HACHMI
Cachet du médecin		CARDIOLOGUE
07/09/2022		222, Bd. Brahim Roudani
Date de consultation : 07/09/2022		Tél. 05.22.99.18.78 - CASABLANCA
Nom et prénom du malade : Abu Abdellah M. HAMED		Age : 78 ans
Lien de parenté : Lui-même		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Cardiopathie essentielle		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à CASABLANCA Le 19/10/2022
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/10/22	CS + FCC		303,-	INP : 0919572571 Dr. Rachid EL HACHMI CARDIOLOGUE Brahim Roudani CASARI

PHARMACIE M. YOUSSEF		EXEMPTION DE FEE D'ORDONNANCE	ORDONNANCES
Salam au Maroc		Docteur M. Youssef	Montant de la Facture
Docteur M. Youssef		139, Boulevard M. Youssef	851,70
INPE: 092043355		19/10/2022	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adionction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CASABLANCA, le : 19/10/2022

Ordonnance

M. AOUAD M'HAMED

134,50

1° CO-IRVEL 150/12.5



:1cp matin 1j/2

316,00

2° PLAVIX



:1cp matin

27,70

3° CARDIOASPIRINE



:1cp midi

43,20

4° ZYLORIC 300



:1cp soir 1j/2

157,10

5° NOLIP 10



:1cp soir 1j/2

72,00

6° DETENSIEL 10



:1cp matin

50,60 x 2

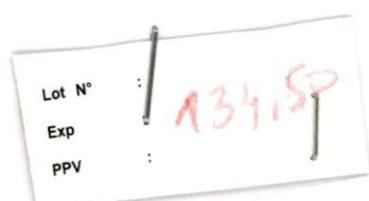
7° PRINCIB F



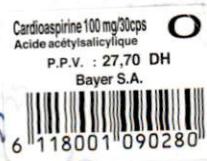
:1cp matin et soir

851,70

QSP 3 MOIS

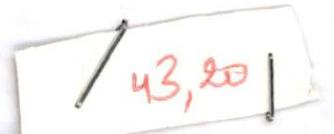


Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1
Ain setaâ Casablanca
Plavix 75 mg cp pel b 28
P.P.V : 316,00 DH
6 118001 081257



Cardioaspirine 100 mg/30cpr
Acide acétylsalicylique
P.P.V : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280



LOT 222077
EXP 02/24
PPV 157DH10

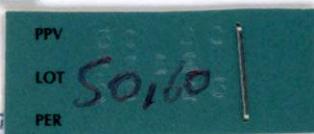
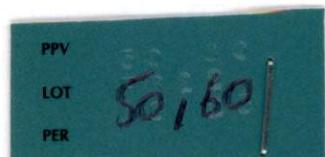


DETENSIEL® 10 mg
30 comprimés pelliculés sécables

6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma



Dr. Rachid EL HACHMI
CARDIOLOGUE
222, Bd. Brahim Roudani
Tél: 05.22.99.18.78 - CASABLANCA

versee le 18/11/23

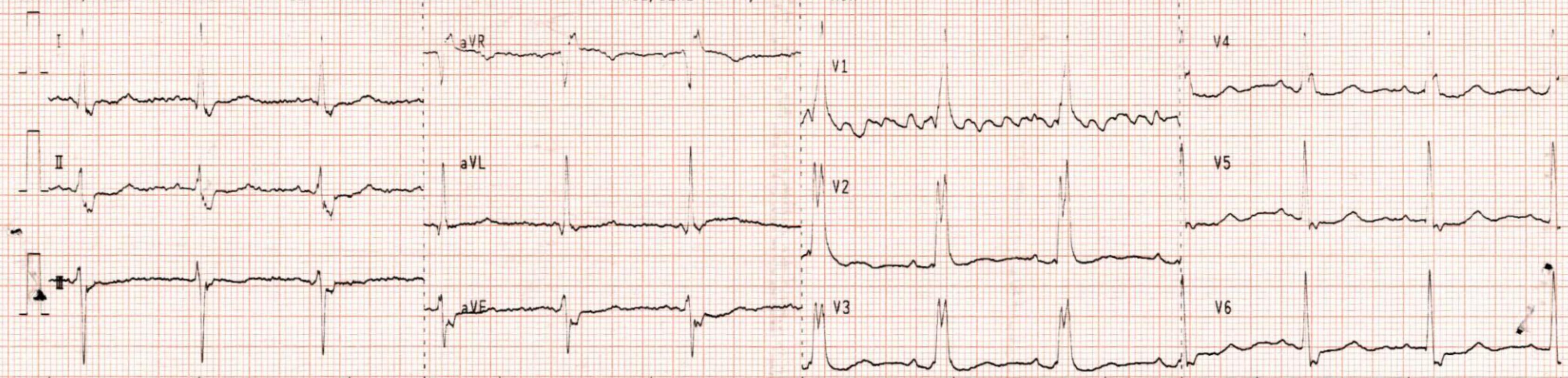
CASABLANCA, MAROC

OCT. 19, 2022 15:16:01

ID =

AGE/SEX = /

NOM =



HF, DFs

[Kenz C306 V-3.10]